

Sommaire

■ Formations en alternance

Distribution

- Manager d'univers marchand 6
- Vendeur/se spécialisé/e en magasin 7
- Responsable de rayon 8
- Agent/e technique de ventes en magasin 9

Logistique

- Agent/e magasinier/ère 10
- Cariste d'entrepôt 11
- Préparateur/trice de commandes en entrepôt 12
- Assistant/e d'exploitation en transports routiers de marchandises 13
- Technicien/ne en logistique d'entreposage 14
- Technicien/ne supérieur/e en transport logistique 15

- Formation de tuteurs 16**

Manager d'univers marchand

Objectif de professionnalisation :

A l'issue de la formation en alternance, le stagiaire sera capable d'exercer le métier de manager d'univers marchand.

Ce/tte manager développe et gère les ventes d'un rayon ou d'un ensemble de rayons de la distribution de produits alimentaires ou non alimentaires. Il/elle organise et contrôle le travail de l'équipe qui approvisionne et vend les produits de ces rayons, rend compte à la hiérarchie de son activité, entretient des relations commerciales avec des partenaires internes et externes. Le/la manager analyse les indicateurs de gestion sur des tableaux de bord et bâtit des plans d'action pour atteindre les objectifs fixés.

Niveau demandé à l'entrée en formation :

Niveau bac + 1 ou diplôme/titre professionnel de niveau IV dans le secteur + 1 an d'expérience professionnelle.

Contenu :

3 modules de formation correspondant à des blocs de compétences certifiables.

- Développer la dynamique commerciale d'un univers marchand.
- Gérer les résultats économiques d'un univers marchand.
- Manager l'équipe d'un univers marchand.

Le contenu et la durée de la formation peuvent être adaptés en fonction des acquis du candidat et de l'objectif de qualification professionnelle.

Méthode pédagogique :

La mise en œuvre du parcours de formation de vos salariés est basée sur l'approche par compétences. L'acquisition des compétences se fait dans un processus d'apprentissage progressif comprenant :

- les apprentissages techniques en centre de formation où les situations de travail sont reconstituées au plus près de la réalité des entreprises,
- l'approfondissement des savoir-faire et savoir-être, et l'augmentation du niveau de performance, en situation réelle de travail au sein de l'entreprise.

Validation :

Titre de professionnel* de niveau III (BTS/DUT).

Lieux de formation :

Alsace : Strasbourg. **Aquitaine** : Bordeaux-Pessac. **Auvergne** : Clermont-Ferrand. **Basse-Normandie** : Caen. **Bretagne** : Languueux. **Centre** : Orléans. **Haute-Normandie** : Elbeuf. **Ile-de-France** : Créteil. **Languedoc-Roussillon** : Montpellier, Nîmes. **Lorraine** : Nancy. **Midi-Pyrénées** : Tarbes. **Nord-Pas-de-Calais** : Calais, Roubaix. **Pays de la Loire** : Nantes. **Picardie** : Laon. **Poitou-Charentes** : Angoulême. **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Nice, Toulon, Vitrolles. **Rhône-Alpes** : Lyon-Vénissieux.

* Les formations de l'AFPA sont validées par des titres professionnels qui sont les diplômes du ministère chargé de l'Emploi, inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Vendeur/se spécialisé/e en magasin

Objectif de professionnalisation :

A l'issue de la formation en alternance, le stagiaire sera capable d'exercer le métier de vendeur/se spécialisé/e en magasin.

Ce/tte vendeur/se spécialisé/e assure la commercialisation de produits et de services associés à caractère technique ou spécifique, effectue des ventes en face à face avec le client, à partir d'objectifs fixés par sa hiérarchie, auprès d'une clientèle de particuliers ou parfois de professionnels.

Généralement membre d'une équipe, il/elle participe à l'approvisionnement et à l'animation du rayon ou du point de vente, contribuant ainsi aux résultats de l'équipe. Il/elle connaît les caractéristiques techniques des produits et en assure si nécessaire la démonstration pour guider le client dans son choix, propose des financements ou des solutions de paiement adaptés.

Niveau demandé à l'entrée en formation :

Niveau 1^{ère} ou niveau CAP/BEP/titre professionnel de niveau V dans les métiers de la vente ou de services à la clientèle ou équivalent + 1 an d'expérience professionnelle dans le métier appris.

Contenu :

2 modules de formation correspondant à des blocs de compétences certifiables.

- Vendre et négocier en face à face des produits et prestations de services.
- Contribuer à l'animation et aux résultats d'un linéaire ou d'un point de vente.

Le contenu et la durée de la formation peuvent être adaptés en fonction des acquis du candidat et de l'objectif de qualification professionnelle.

Méthode pédagogique :

La mise en œuvre du parcours de formation de vos salariés est basée sur l'approche par compétences. L'acquisition des compétences se fait dans un processus d'apprentissage progressif comprenant :

- les apprentissages techniques en centre de formation où les situations de travail sont reconstituées au plus près de la réalité des entreprises,
- l'approfondissement des savoir-faire et savoir-être, et l'augmentation du niveau de performance, en situation réelle de travail au sein de l'entreprise.

Validation :

Titre de professionnel* de niveau IV (bac).

*“les vendeurs formés en
alternance évoluent mieux et
plus vite que les autres”*

Laurence Pied, responsable
des ressources humaines
Castorama Vitrolles



Lieux de formation :

Alsace : Strasbourg. **Aquitaine :** Bordeaux-Pessac. **Auvergne :** Clermont-Ferrand. **Basse-Normandie :** Caen. **Bourgogne :** Dijon-Quétigny. **Bretagne :** Lorient, Morlaix, Rennes, Saint-Brieuc. **Champagne-Ardenne :** Troyes. **Haute-Normandie :** Elbeuf. **Ile-de-France :** Créteil, Paris. **Languedoc-Roussillon :** Béziers, Montpellier, Nîmes. **Limousin :** Brive, Limoges-Romanet. **Lorraine :** Nancy. **Midi-Pyrénées :** Tarbes, Toulouse-Demoiselles. **Nord-Pas-de-Calais :** Calais, Roubaix. **Pays de la Loire :** Cholet, Fontenay-le-Comte, La Roche s/Yon, Laval, Le Mans, Nantes, Saint-Nazaire. **Picardie :** Amiens, Laon. **Poitou-Charentes :** Angoulême. **Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Avignon, Nice, Toulon, Vitrolles. **Rhône-Alpes :** Bourg-en-Bresse, Lyon-Vénissieux, Romans. Valence.

* Les formations de l'AFPA sont validées par des titres professionnels qui sont les diplômes du ministère chargé de l'Emploi, inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Responsable de rayon

Objectif de professionnalisation :

A l'issue de la formation en alternance, le stagiaire sera capable d'exercer le métier de responsable de rayon.

Le/la responsable de rayon exerce le plus souvent en supermarché ou en surface spécialisée. Il/elle anime et gère un rayon, à partir d'objectifs fixés avec la hiérarchie, assure l'implantation des marchandises, veille à la qualité du service rendu à la clientèle et participe à la vente des produits. Il/elle rend compte à la hiérarchie du chiffre d'affaires, de la marge et des éléments de gestion.

Niveau demandé à l'entrée en formation :

Niveau 1^{ère} ou CAP/BEP/titre professionnel de niveau V dans les métiers de vente ou de services la clientèle + 1 an d'expérience professionnelle.

Contenu :

2 modules de formation correspondant à des blocs de compétences certifiables.

- Animer commercialement la surface de vente.
- Gérer le rayon et ses marchandises.

Le contenu et la durée de la formation peuvent être adaptés en fonction des acquis du candidat et de l'objectif de qualification professionnelle.

Méthode pédagogique

La mise en œuvre du parcours de formation de vos salariés est basée sur l'approche par compétences. L'acquisition des compétences se fait dans un processus d'apprentissage progressif comprenant :

- les apprentissages techniques en centre de formation où les situations de travail sont reconstituées au plus près de la réalité des entreprises,
- l'approfondissement des savoir-faire et savoir-être, et l'augmentation du niveau de performance, en situation réelle de travail au sein de l'entreprise.

Validation :

Titre professionnel* de niveau IV (bac).

Lieux de formation

Alsace : Mulhouse, Strasbourg. **Aquitaine** : Bordeaux-Pessac. **Auvergne** : Clermont-Ferrand, Montluçon. **Basse-Normandie** : Caen. **Bourgogne** : Dijon-Quétigny, **Bretagne** : Lorient, Morlaix, Rennes, Saint-Brieuc. **Centre** : Orléans. **Champagne-Ardenne** : Troyes. **Haute-Normandie** : Elbeuf. **Ile-de-France** : Créteil. **Languedoc-Roussillon** : Béziers, Montpellier, Nîmes. **Limousin** : Brive, Limoges-Romanet. **Lorraine** : Nancy. **Midi-Pyrénées** : Tarbes. **Nord-Pas-de-Calais** : Calais, Roubaix. **Pays de la Loire** : La Roche s/Yon, Le Mans, Nantes, Saint-Nazaire. **Picardie** : Amiens, Laon. **Poitou-Charentes** : Angoulême. **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Avignon, Nice, Toulon, Vitrolles. **Rhône-Alpes** : Bourg-en-Bresse, Lyon-Vénissieux, Romans, Valence.

* Les formations de l'AFPA sont validées par des titres professionnels qui sont les diplômes du ministère chargé de l'Emploi, inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Agent/e technique des ventes en magasin

Objectif de professionnalisation :

A l'issue de la formation en alternance, le stagiaire sera capable d'exercer le métier d'agent technique des ventes en magasin.

L'agent/e technique des ventes travaille dans tous types de points de vente (grandes, moyennes et petites surfaces), en libre service ou en vente assistée. Il/elle assure l'approvisionnement d'un rayon ou d'un point de vente, contribue à la réalisation des ventes par la qualité de son accueil et par la mise en valeur des produits. Il/elle effectue de façon régulière des comptages de stocks pour la préparation des commandes ou la réalisation des inventaires.

Niveau demandé à l'entrée en formation :

3^e ou équivalent.

Contenu :

2 modules de formation correspondant à des blocs de compétences certifiables.

- Approvisionner un linéaire ou un point de vente.
- Vendre en magasin par l'accueil, le conseil, le service à la clientèle et par la mise en valeur des produits.

Le contenu et la durée de la formation peuvent être adaptés en fonction des acquis du candidat et de l'objectif de qualification professionnelle.

Méthode pédagogique :

La mise en œuvre du parcours de formation de vos salariés est basée sur l'approche par compétences. L'acquisition des compétences se fait dans un processus d'apprentissage progressif comprenant :

- les apprentissages techniques en centre de formation où les situations de travail sont reconstituées au plus près de la réalité des entreprises,
- l'approfondissement des savoir-faire et savoir-être, et l'augmentation du niveau de performance, en situation réelle de travail au sein de l'entreprise.

Validation :

Titre de professionnel* de niveau V (CAP/BEP).

Validation :

Attestation de stage.

*"le contrat de professionnalisation
c'est le point de départ de leur
carrière au sein de Conforama"*

Audrey Mroz,
chargée de mission RH
chez Conforama



Lieux de formation :

Alsace : Colmar, Mulhouse, Strasbourg. **Auvergne :** Clermont-Ferrand, Montluçon. **Basse-Normandie :** Caen. **Bourgogne :** Auxerre, Dijon-Chevigny. **Bretagne :** Lorient, Morlaix, Rennes, Saint-Brieuc. **Centre :** Orléans. **Champagne-Ardenne :** Troyes. **Haute-Normandie :** Elbeuf. **Ile-de-France :** Créteil, Paris. **Languedoc-Roussillon :** Béziers, Montpellier, Nîmes. **Limousin :** Brive, Limoges-Romanet. **Lorraine :** Nancy, Remiremont. **Midi-Pyrénées :** Tarbes. **Nord-Pas-de-Calais :** Calais, Roubaix. **Pays de la Loire :** Fontenay-le-Comte, Laval, La Roche s/Yon, Le Mans, Nantes, Saint-Nazaire. **Picardie :** Amiens, Beauvais, Laon. **Poitou-Charentes :** Angoulême. **Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Avignon, Nice, Toulon, Vitrolles. **Rhône-Alpes :** Bourg-en-Bresse, Lyon-Vénissieux, Romans.

* Les formations de l'AFPA sont validées par des titres professionnels qui sont les diplômes du ministère chargé de l'Emploi, inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Agent/e magasinier/ère

Objectif de professionnalisation :

A l'issue de la formation en alternance, le stagiaire sera capable d'exercer le métier d'agent magasinier. L'agent/e magasinier/ère effectue les activités relatives aux mouvements de produits transitant par le magasin de stockage de l'entreprise : réception, étiquetage et rangement d'une part, repérage des articles et expédition, d'autre part. Il/elle suit les stocks sur fichiers informatiques, complète les documents administratifs nécessaires et effectue toutes les opérations de préparation de commande. Il/elle utilise les matériels de manutention (transpalette), participe à l'affectation des emplacements de stockage, assure le suivi des commandes et les relance si nécessaire. Il/elle peut contribuer à des activités de vente.

Niveau demandé à l'entrée en formation :

Niveau fin de 3^e ou équivalent.

Contenu :

3 modules de formation correspondant à des blocs de compétences certifiables.

- Traiter des commandes de produits pour assurer leur expédition aux destinataires.
- Effectuer les opérations de réception des commandes fournisseurs.
- Mettre les produits en stock et assurer le suivi du stock physique et informatisé.

Les titulaires du titre « agent magasinier » peuvent compléter la formation par un certificat complémentaire de spécialisation (CCS) : apporter un service adapté dans le cadre d'une relation directe du magasinier avec le client.

Le contenu et la durée de la formation peuvent être adaptés en fonction des acquis du candidat et de l'objectif de qualification professionnelle.

Méthode pédagogique :

La mise en œuvre du parcours de formation de vos salariés est basée sur l'approche par compétences.

L'acquisition des compétences se fait dans un processus d'apprentissage progressif comprenant :

- les apprentissages techniques en centre de formation où les situations de travail sont reconstituées au plus près de la réalité des entreprises,
- l'approfondissement des savoir-faire et savoir-être, et l'augmentation du niveau de performance, en situation réelle de travail au sein de l'entreprise.

Validation :

Titre professionnel de niveau V (CAP/BEP).

Lieux de formation :

Bourgogne : Auxerre, Dijon-Chevigny. **Bretagne** : Lorient. **Centre** : Châteauroux, Tours St-Symphorien. **Champagne-Ardenne** : Troyes. **Haute-Normandie** : Le Havre. **Ile-de-France** : Evry, Gonesse. **Languedoc-Roussillon** : Rivesaltes. **Limousin** : Guéret. **Midi-Pyrénées** : Montauban. **Nord-Pas-de-Calais** : Douai. **Pays de la Loire** : Cholet, Fontenay-le-Comte, Le Mans. **Picardie** : Beauvais. **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Avignon. **Rhône-Alpes** : Saint-Etienne.

* Les formations de l'AFPA sont validées par des titres professionnels qui sont les diplômes du ministère chargé de l'Emploi, inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Cariste d'entrepôt

Objectif de professionnalisation :

A l'issue de la formation en alternance, le stagiaire sera capable d'exercer le métier de cariste d'entrepôt.

Dans un entrepôt, dépôt ou zone d'entreposage équipé de moyens informatiques, le/la cariste stocke et déstocke des marchandises au moyen d'un chariot automoteur de manutention de catégorie 3 ou 5. Il/elle charge et décharge les véhicules et saisit également les données sur un système informatique embarqué. Le/la cariste travaille le plus souvent en équipe, en collaboration avec les préparateurs de commande.

Niveau demandé à l'entrée en formation :

Niveau 4^e ou équivalent. Age minimum 18 ans.

Contenu :

1 module de formation.

- Réaliser et valider les opérations de stockage et déstockage en conduisant un engin de manutention industrielle à conducteur autoporté de catégorie 3 et 5, en sécurité.

Le contenu et la durée de la formation peuvent être adaptés en fonction des acquis du candidat et de l'objectif de qualification professionnelle.

Méthode pédagogique :

La mise en œuvre du parcours de formation de vos salariés est basée sur l'approche par compétences.

L'acquisition des compétences se fait dans un processus d'apprentissage progressif comprenant :

- les apprentissages techniques en centre de formation où les situations de travail sont reconstituées au plus près de la réalité des entreprises,
- l'approfondissement des savoir-faire et savoir-être, et l'augmentation du niveau de performance, en situation réelle de travail au sein de l'entreprise.

Validation :

Titre professionnel de niveau V (CAP/BEP).

L'obtention du titre professionnel de préparateur de commandes en entrepôt dispense, pendant 5 ans, du CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité).

Lieux de formation :

Centre : Châteauroux. **Champagne-Ardenne :** Rethel. **Ile-de-France :** Evry, Gonesse. **Limousin :** Guéret. **Nord-Pas-de-Calais :** Douai.

Pays de la Loire : Cholet, Le Mans. **Picardie :** Beauvais. **Provence-Alpes-Côte d'Azur :** Avignon. **Rhône-Alpes :** Saint-Etienne, Villefontaine.

* Les formations de l'AFPA sont validées par des titres professionnels qui sont les diplômes du ministère chargé de l'Emploi, inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Préparateur/trice de commandes en entrepôt

Objectif de professionnalisation :

A l'issue de la formation en alternance, le stagiaire sera capable d'exercer le métier de préparateur de commandes en entrepôt.

A partir des articles commandés et depuis un entrepôt de stockage, une plate-forme logistique, ou une zone d'entreposage, il/elle détermine la façon dont le colis ou la palette sera constitué. Le préparateur/la préparatrice de commandes sélectionne l'emballage le plus adapté, réalise le conditionnement, effectue ensuite le sur-emballage et met à disposition la commande ainsi préparée dans la zone d'affectation après contrôle et/ou pesée. Il/elle utilise souvent un engin à conduite autoportée de catégorie 1 (transpalette avec portée de levée < à 1 m).

Niveau demandé à l'entrée en formation :

Niveau 4^e ou équivalent.

Contenu :

1 module de formation.

- Effectuer les opérations permettant d'assurer la préparation des commandes en utilisant un engin à conducteur autoporté de catégorie 1.

Le contenu et la durée de la formation peuvent être adaptés en fonction des acquis du candidat et de l'objectif de qualification professionnelle.

Méthode pédagogique :

La mise en œuvre du parcours de formation de vos salariés est basée sur l'approche par compétences.

L'acquisition des compétences se fait dans un processus d'apprentissage progressif comprenant :

- les apprentissages techniques en centre de formation où les situations de travail sont reconstituées au plus près de la réalité des entreprises,
- l'approfondissement des savoir-faire et savoir-être, et l'augmentation du niveau de performance, en situation réelle de travail au sein de l'entreprise.

Validation :

Titre professionnel de niveau V (CAP/BEP).

L'obtention du titre professionnel de préparateur de commandes en entrepôt dispense, pendant 5 ans, du CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité).

Lieux de formation :

Bourgogne : Dijon-Chevigny. **Centre** : Châteauroux. **Ile-de-France** : Evry, Gonesse. **Languedoc-Roussillon** : Nîmes. **Limousin** : Guéret. **Pays de la Loire** : Cholet, Le Mans. **Picardie** : Beauvais. **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Avignon. **Rhône-Alpes** : Saint-Etienne, Villefontaine.

* Les formations de l'AFPA sont validées par des titres professionnels qui sont les diplômes du ministère chargé de l'Emploi, inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Assistant/e d'exploitation en transports routiers de marchandises

Objectif de professionnalisation :

A l'issue de la formation en alternance, le stagiaire sera capable d'exercer le métier d'assistant d'exploitation en transports routiers de marchandises.

Cet/te assistant/e exécute, à partir des consignes de son supérieur ou de son responsable, les opérations techniques et administratives relatives à l'exploitation du transport de marchandises et en assure le suivi. Il/elle peut aider à la manutention, effectuer certains contrôles physiques, repérer des dysfonctionnements et alerter

Niveau demandé à l'entrée en formation :

Niveau CAP/BEP/titre professionnel de niveau V d'une spécialité du secteur tertiaire ; ou niveau de la classe de 3^e ou équivalent.

Contenu :

3 modules de formation correspondant à des blocs de compétences certifiables.

- Participer à des opérations simples d'exploitation de transports routiers de marchandises.
- Assurer le traitement des documents réglementaires et administratifs relatifs aux activités de l'exploitation en transports routiers de marchandises.
- Assurer les opérations relatives à l'enregistrement des temps de conduite par les appareils embarqués à bord des véhicules (chronotachygraphes).

Le contenu et la durée de la formation peuvent être adaptés en fonction des acquis du candidat et de l'objectif de qualification professionnelle.

Méthode pédagogique :

La mise en œuvre du parcours de formation de vos salariés est basée sur l'approche par compétences. L'acquisition des compétences se fait dans un processus d'apprentissage progressif comprenant :

- les apprentissages techniques en centre de formation où les situations de travail sont reconstituées au plus près de la réalité des entreprises,
- l'approfondissement des savoir-faire et savoir-être, et l'augmentation du niveau de performance, en situation réelle de travail au sein de l'entreprise.

Validation :

Titre professionnel* de niveau V (CAP, BEP).

Lieux de formation :

Auvergne : Le Puy. **Bretagne** : Loudéac. **Centre** : Châteauroux. **Champagne-Ardenne** : Rethel. **Ile-de-France** : Gonesse. **Languedoc-Roussillon** : Perpignan. **Lorraine** : Thionville. **Provence-Alpes-Côte d'Azur** : Avignon. **Rhône-Alpes** : Saint-Etienne.

* Les formations de l'AFPA sont validées par des titres professionnels qui sont les diplômes du ministère chargé de l'Emploi, inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Technicien/ne en logistique d'entrepôt

Objectif de professionnalisation :

A l'issue de la formation en alternance, le stagiaire sera capable d'exercer le métier de technicien en logistique d'entrepôt.

Dans un entrepôt, ce/tte technicien/ne organise la mise en stock et la sortie des marchandises en s'assurant de la cohérence entre stocks physiques et données du système d'information. Il/elle gère les éventuelles réclamations ou demandes spécifiques, y compris en anglais, émanant des clients, donneurs d'ordres, prestataires ou tout autre interlocuteur. Il/elle répartit les équipes et le matériel selon la charge de travail et en fonction des différentes contraintes (respect des procédures sécurité et qualité, des délais et du niveau de service client visé). Pour l'arrivage comme le départ des marchandises, il/elle valide les documents de transports (nationaux et internationaux) ou émet des réserves.

Niveau demandé à l'entrée en formation :

Niveau 1^{ère} ou diplôme/titre professionnel en logistique de niveau V + une expérience significative dans le domaine de l'entrepôt, plus particulièrement dans la préparation de commandes.
Connaissances en anglais.

Contenu :

3 modules de formation correspondant à des blocs de compétences certifiables.

- Coordonner et valider les opérations d'arrivages et d'expéditions des produits.
- Gérer les emplacements et les produits dans l'entrepôt en répondant aux besoins spécifiques du client.
- Organiser l'activité des équipes et la gestion du matériel de la zone d'entrepôt.

Le contenu et la durée de la formation peuvent être adaptés en fonction des acquis du candidat et de l'objectif de qualification professionnelle.

Méthode pédagogique :

La mise en œuvre du parcours de formation de vos salariés est basée sur l'approche par compétences.

L'acquisition des compétences se fait dans un processus d'apprentissage progressif comprenant :

- les apprentissages techniques en centre de formation où les situations de travail sont reconstituées au plus près de la réalité des entreprises,
- l'approfondissement des savoir-faire et savoir-être, et l'augmentation du niveau de performance, en situation réelle de travail au sein de l'entreprise.

Validation :

Titre professionnel* de niveau IV (bac).

Lieux de formation :

Ile-de-France : Evry, Gonesse. Limousin : Guéret. Midi-Pyrénées : Montauban. Nord-Pas-de-Calais : Douai. Picardie : Beauvais.
Rhône-Alpes : Saint-Etienne.

* Les formations de l'AFPA sont validées par des titres professionnels qui sont les diplômes du ministère chargé de l'Emploi, inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Technicien/ne supérieur/e en transport logistique

Objectif de professionnalisation :

A l'issue de la formation en alternance, le stagiaire sera capable d'exercer le métier de technicien supérieur en transport logistique.

A partir d'un besoin de transport complexe (international ou multimodal) émanant d'un client ou de l'entreprise, ce/tte technicien/ne supérieur/e conçoit et met en œuvre des solutions de transport et/ou une prestation logistique globale. Il/elle en étudie la faisabilité selon les contraintes de réglementation, de délai, de prix et des spécificités des marchandises. Il/elle négocie les conditions de réalisation du service (contenu, prix et délais), élabore des outils (grilles tarifaires, plannings, plans de transport...) et des organisations de travail afin d'optimiser le rendement du service exploitation et la qualité des prestations proposées.

Niveau demandé à l'entrée en formation :

Niveau 1^{ère} ou diplôme/titre professionnel en logistique de niveau V + une expérience significative dans le domaine de l'entreposage, plus particulièrement dans la préparation de commandes. Connaissances en anglais.

Contenu :

2 modules de formation correspondant à des blocs de compétences certifiables.

- Elaborer et mettre en œuvre une offre globale de service en transport de marchandises.
- Organiser et contrôler l'ensemble des opérations d'un service d'exploitation des transports.

Le contenu et la durée de la formation peuvent être adaptés en fonction des acquis du candidat et de l'objectif de qualification professionnelle.

Méthode pédagogique :

La mise en œuvre du parcours de formation de vos salariés est basée sur l'approche par compétences. L'acquisition des compétences se fait dans un processus d'apprentissage progressif comprenant :

- les apprentissages techniques en centre de formation où les situations de travail sont reconstituées au plus près de la réalité des entreprises,
- l'approfondissement des savoir-faire et savoir-être, et l'augmentation du niveau de performance, en situation réelle de travail au sein de l'entreprise.

Lieux de formation :

Auvergne : Le Puy. Pays de la Loire : Cholet. Rhône-Alpes : Saint-Etienne.

Formation de tuteurs

Qu'est-ce que c'est ?

Vous venez de recruter un nouveau salarié dans le cadre d'un contrat en alternance et vous souhaitez le voir s'intégrer durablement.

L'AFPA vous propose de former, en présentiel ou à distance, dans votre entreprise un professionnel de référence qui deviendra le tuteur du nouveau venu.

Les principales missions du tuteur sont l'accueil, le transfert des savoir-faire et l'évaluation des compétences acquises.

Comment ça marche ?

La formation de tuteur est destinée au salarié ayant un bon niveau de maîtrise de son métier. Il doit également être porteur de la culture de l'entreprise et surtout être motivé par la transmission de ses compétences. Quatre thèmes sont déclinés :

- l'accueil et l'information,
- l'organisation du parcours de formation,
- la transmission et le développement des capacités,
- la gestion de l'alternance.

Cette formation est d'une durée de **2 à 5 jours**. Elle peut être répartie dans le temps selon les contraintes de votre entreprise. La durée peut également varier en fonction des acquis du futur tuteur.

Quels avantages pour votre entreprise ?

Choisir et former un tuteur, c'est optimiser le transfert des compétences et assurer une intégration rapide et durable d'un nouveau salarié.

- Le tuteur s'assure que la formation répond parfaitement aux besoins de votre entreprise.
- Il permet au nouveau salarié de s'appropriier la culture de l'entreprise.
- Il transmet et pérennise des savoir-faire spécifiques à votre entreprise.
- Il assure un dialogue constant entre l'entreprise, le nouveau salarié et l'organisme de formation.

Pourquoi choisir l'AFPA ?

Grâce à ses formations en alternance, l'AFPA a une grande expérience de la formation des tuteurs. Elle intervient dans de nombreux secteurs professionnels tant sur l'acquisition que sur le transfert des compétences professionnelles.

L'AFPA propose sur l'ensemble du territoire, une formation des tuteurs réellement adaptée aux besoins des petites, moyennes et grandes entreprises.

Des périodes courtes de formation peuvent être aménagées à la demande des chefs d'entreprise en fonction des charges de travail et de la disponibilité des personnels concernés.